

# Domaine Public

# DP

JAA  
1002 Lausanne

14 septembre 1995 - n° 1225  
Hebdomadaire romand  
Trente-deuxième année

## Quand le capitalisme soigne tant son image

C.-F. Pochon, qui est, après l'*Argus* et ses professionnels de la lecture, le plus efficace dépouilleur-épouilleur de la presse suisse, adresse à ses amis d'épaisses enveloppes jaunes, bourrées de découpes d'articles, qui, espère-t-il, réveilleront leur intérêt. Je suis du nombre des bénéficiaires. Et, dans un lot récent, une page de la *Weltwoche*, je crois, consacrée au centenaire de la mort d'Engels, anniversaire généralement inaperçu. Je relisais à cette occasion, geste plus curieux que pieux, quelques pages de l'*Anti-Dühring*. Me frappait l'image idéalisée qu'Engels donne de la période précapitaliste, quand l'artisan, propriétaire de ses outils, mettait sur le marché des produits portant la marque identifiable de son savoir-faire. L'ère industrielle a rendu anonyme le travail, désormais aliéné. D'où le rêve d'une récupération de cette liberté créatrice perdue, par l'appropriation collective des moyens de production. Au même courrier, l'analyse par *Centre-Info* de la multinationale Nestlé examinée d'un point de vue écologique, économique et social. J'y découvre notamment que Nestlé consacre 30% de son chiffre d'affaire (56,8 milliards en 1994) au marketing, soit plus de 16 milliards pour donner à la clientèle une image de ses produits et d'elle-même. On pourrait voir dans cette somme gigantesque consacrée à la promotion le comble de l'aliénation, puisqu'après le travail capté, c'est l'achat - c'est-à-dire le marché même - qui est mis en condition. En fait l'immensité du chiffre traduit plutôt une vulnérabilité.

Les efforts pour «désaliéner» la production industrielle ont marqué le 19<sup>e</sup> et le 20<sup>e</sup> siècle. A commencer par le mouvement syndical et coopératif. Précisons qu'Engels, contrairement aux idées reçues, prend avec vigueur la défense de Robert Owen, le fondateur du mouvement coopératif. Plus particulièrement, il faut citer des réactions modernes significatives. Les années 60 voient les organisations de consommateurs (trices) monter en puissance sous l'impulsion du succès rencontré aux Etats-Unis. En Suisse romande le rapport Nader, *Le festin empoisonné*, est publié par la Guilde du livre au même titre qu'un roman. A ce moment, la Fédération romande des consommatrices connaît un succès fou-

droyant. Puis l'écologie a élargi le champ de contrôle: comment et à quel prix réel, y compris les charges durables imposées à l'environnement, la production est-elle obtenue? Mêmes préoccupations dans le tiers-mondisme, qui est plus particulièrement soucieux des conditions sociales de la production.

Mais dans cet état de la question, il faut citer, à côté des mouvements qu'on appellera par simplification de gauche, des revendications de droite venues des milieux des actionnaires, qui exigent plus de transparence dans les bilans, une plus attentive prise en compte de la voix et du profit des actionnaires.

Il en résulte une obligation pour les grandes sociétés cotées en bourse et soucieuses de leur image de respecter dans leur développement des critères sociaux et écologiques. Plusieurs publient des rapports spécifiques sur leur politique sociale, environnementale, sur leur politique dans les pays en développement. Celles qui s'y refusent voient se détériorer leur image et, de manière très concrète, elles risquent d'être boudées par les fonds de placement, qui sélectionnent leurs investissements en fonction de choix qu'ils appellent éthiques (sociaux, écologiques, etc). Les grandes caisses de pension suisses sont de ce point de vue en retard, malgré leur gestion paritaire ou pseudo-paritaire.

Mais la transparence à l'usage du consommateur et du grand public voudrait qu'il sache toujours à quelle société faitière appartient le produit de marque qu'il achète. Quand il boit telle eau minérale, quand il mange des pâtes ou une glace, à qui a-t-il affaire: à Unilever, à Danone, à Philip Morris, à Nestlé?

Car le consommateur dispose d'un pouvoir réel, moins celui du boycott parfois brandi, que celui du choix de tous les jours. A qualité égale, il choisira peut-être la société qui respecte le mieux les critères auxquels il tient.

Quand une entreprise dépense des milliards pour écouler ses produits et soigner son image, elle est ultrasensible à tout accroc. Cette peur est le commencement d'une sagesse. Evidemment ce n'est pas la «désaliénation», mais un tout petit pas vers plus de socialisation, si le contre-pouvoir est organisé. AG

# Des prophètes intéressés

*En 1987, les producteurs suisses d'électricité prédisaient une augmentation de la demande de 58% jusqu'en l'an 2005. Si on les avait pris au mot, deux nouvelles centrales nucléaires seraient aujourd'hui en cours de construction pour éviter une pénurie.*

## RÉFÉRENCE

Union des centrales suisses d'électricité.

Prévision 1995 de l'approvisionnement de la Suisse en électricité jusqu'en 2030.

(jd) En réalité la consommation d'électricité a stagné depuis 1990, essentiellement à cause de la récession économique et de conditions climatiques particulièrement favorables, accessoirement grâce aux efforts entrepris pour utiliser plus rationnellement l'énergie. Et les électriciens se retrouvent avec une surproduction record qu'ils doivent écouler à perte sur un marché international déjà saturé.

Cet échec prévisionnel ne décourage pourtant pas les producteurs helvétiques. Dans un nouveau rapport, ils annoncent maintenant la pénurie pour 2010, une pénurie qui résultera de la croissance constante de la demande et de la diminution de la capacité de production: les centrales nucléaires actuellement en activité arriveront en fin de vie et les contrats conclus avec la France échoient à cette époque. En clair, le déficit d'électricité devrait représenter la production de quatre à six centrales de la puissance de Gösgen ou de Leibstadt.

On sent venir les électriciens. Il faut compter quinze à vingt ans pour parcourir la procédure et construire une centrale de type nucléaire. C'est donc tout de suite que doivent être prises les décisions en la matière. Or le moratoire nucléaire, adopté par le peuple en 1990, vaut encore pour cinq ans. Impasse. D'où l'appel au dialogue lancé par les électriciens: oui, nous prenons au sérieux les appréhensions de la population; non, nous ne pouvons continuer cette guérilla par procédure interposée, coûteuse et stérile. Mais dans ce dialogue, les producteurs croient te-

nir le couteau par le manche; les préoccupations écologiques, pensent-ils, sont reléguées au second plan au profit de la relance économique. Pour redémarrer et assurer leur compétitivité, les entreprises ont besoin d'un approvisionnement sûr et le meilleur marché possible. Et la solution de compromis de pointer entre les lignes: une moitié des besoins nouveaux couvert par des centrales nucléaires remplaçant les anciennes, l'autre moitié par des centrales au gaz.

Saluons cette volonté de dialogue, qui indique un tournant dans l'attitude d'une corporation jusqu'alors imbuée de sa mission au point de rejeter avec mépris toute critique. Rappelons tout de même aux électriciens qu'un dialogue fructueux exige un minimum de conditions et en premier lieu de la bonne foi. Sur ce chapitre, on est en droit de douter. Producteurs, consommateurs, organisations de protection de l'environnement et autorités politiques se sont mis d'accord sur un programme d'économies d'énergie - Energie 2000 - dans le cadre du moratoire nucléaire, qui vise notamment à la stabilisation de la consommation d'électricité pour le début du siècle prochain. Or les électriciens nous annoncent des besoins futurs qui contredisent clairement cet objectif. Plus grave, ils se comportent de manière à ce que se réalisent leurs prévisions et non l'objectif de stabilisation: adversaires d'un compétence constitutionnelle fédérale en matière d'énergie, adversaires d'une loi sur l'énergie, adversaires de toutes formes de taxes, y compris d'incitation, ils continuent de croire qu'ils sont seuls à même de gérer efficacement l'économie électrique.

Le dialogue démarrera lorsque les électriciens accepteront de ne pas outrepasser leur rôle, celui de service à la collectivité, dans le cadre d'une politique démocratiquement légitimée. Ce ne sont pas leurs prévisions qui sont la référence à suivre, mais des objectifs énergétiques politiquement définis, à savoir la stabilisation de la consommation. Ce ne sont pas les moyens qu'ils préconisent qui doivent s'imposer - renouvellement du parc nucléaire - mais ceux qui facilitent la réalisation de ces objectifs. A cet égard, préconiser un prix de l'énergie le plus bas possible ne peut que favoriser des comportements énergivores. Par ailleurs les électriciens ne craignent pas la contradiction: ils refusent la libéralisation du marché proposée par l'Union européenne, gage d'une baisse du prix de l'électricité. C'est qu'ils visent d'abord à conforter leur position de monopoleur. ■

## «Energie 2000» à mi-parcours

Les apparences sont trompeuses. La consommation d'énergie en Suisse s'est bien stabilisée au niveau de 1990. Mais cela, grâce à la faible croissance de l'économie. En réalité nous n'avons pas réussi à décoller la croissance (+0.86) de la consommation d'énergie (+0.98). Les multiples programmes de formation, d'information, d'action et d'encouragement organisés et financés par «Energie 2000» ne sont pas pour autant inutiles. Mais leurs effets resteront insuffisants tant qu'ils ne seront pas repris à plus vaste échelle et intégrés dans les comportements quotidiens de la majorité des consommateurs, notamment dans le secteur de la circulation automobile, qui reste le point faible de ce programme.

# Mais où donc est passé l'empire suisse?

*Les puissantes multinationales suisses jouent un rôle dans la conscience qu'ont nos compatriotes de la place de leur pays dans le concert international. Qu'en est-il réellement de cet empire suisse à l'étranger?*

(jd) L'importance de la place économique helvétique, avec ses puissantes multinationales actives sur toute la planète, flatte l'ego helvétique et relativise par contrecoup l'isolement de la Suisse au sein de l'Europe.

Il y a un peu plus d'un quart de siècle, Lorenz Stucki décrivait cette histoire d'un succès, celui de l'enrichissement de la Suisse grâce à ses grandes entreprises.

Dans un récent numéro de l'hebdomadaire *Die Weltwoche* (31 août 1995), Beat Kappeler, retouche le portrait: l'empire est toujours là, mais il a largement échappé au contrôle des Suisses et ne leur profite plus dans la même mesure.

## Un empire de 134 milliards

Aujourd'hui, les entreprises helvétiques emploient 1 300 000 personnes à l'étranger. Leurs dimensions, leur capacité productive, leurs ventes et leur degré de modernisation sont souvent plus importants à l'extérieur des frontières que sur le territoire national. La valeur de cet empire à l'étranger, estimée à 134 milliards de francs, représente la totalité des salaires des Suisses durant huit mois ou encore le bénéfice net de toutes les sociétés par actions helvétiques pendant cinq ans. Et, bon an mal an, cette fortune rapporte 40 milliards de dividendes et d'intérêts.

Ces brillants résultats ne doivent pas faire oublier des transformations d'importance dans la structure de cet empire. Dans la propriété tout d'abord. On se souvient du coup de tonnerre dans le ciel de Baden, en 1988, lorsque Brown Boveri annonce son mariage avec le Suédois Asea. La même année, Nestlé ouvre son capital aux actionnaires étrangers qui sont en passe, aujourd'hui, de contrôler plusieurs des fleurons de l'économie helvétique. C'est que les dispositions restrictives en matière d'acquisition d'actions et de droit de vote sont en train de sauter; à la pression des investisseurs étrangers répond le besoin en capitaux que ne peut plus satisfaire le marché intérieur.

## Des emplois disparaissent

Le public suisse ne cache pas sa fierté à l'annonce des acquisitions prestigieuses effectuées par les multinationales suisses à l'étranger. Ce qu'il voit moins par contre, c'est que ces achats bouleversent les hiérarchies: parfois la maison-mère, qui traditionnellement contrôlait ses filiales, se retrouve dans une position de dépendance, comme le Crédit

suisse, englobé dans le CS Holding.

La mondialisation de l'économie suisse ne stimule plus l'emploi dans le pays. Les grandes entreprises fabriquent de moins en moins la totalité des pièces nécessaires à leurs produits. ABB Suisse, par exemple, a réduit de 50 à 31% sa part propre dans sa production finale. A l'extrême, une entreprise ne fonctionne plus que comme direction de projet, achetant sur le marché international et au meilleur prix l'ensemble des composants du produit qu'elle vend ensuite. Même les activités de recherche n'échappent pas à cette loi de la localisation optimale: en 1992, pour la première fois, les entreprises suisses ont plus investi à l'étranger que dans le pays. En cinq ans, ce sont ainsi quelques milliers d'emplois bien rémunérés qui ont disparu du marché intérieur.

## Cadres non suisses

Cette extension de l'économie suisse au-delà des frontières a longtemps permis aux cadres helvétiques – juristes comme économistes – de trouver des places de travail à l'étranger. L'isolement de la Suisse au sein de l'Europe rend plus difficile cette émigration haut de gamme. Et les multinationales donnent de plus en plus la préférence à des cadres locaux: chez ABB, Ciba et dans les banques, le choix est explicite. Au sommet de la hiérarchie, la nationalité ne pèse plus lourd; à la Société de Banque Suisse, un Hollandais et deux Américains remplaceront des Suisses à la direction générale.

Le phénomène est aggravé par le peu de goût des jeunes Suisses pour la mobilité: moins de 4% des étudiants helvétiques effectuent un séjour d'études en Europe; une entreprise zurichoise a fermé une ligne de production parce qu'elle n'a trouvé aucun monteur d'accord de séjourner plusieurs semaines à l'étranger; un constructeur de machines a offert à vingt de ses apprentis en fin de formation le choix entre le licenciement et un stage à l'étranger: tous ont préféré le licenciement.

La Suisse vit encore, pour une part importante, de son empire. Mais elle est en passe d'en perdre le contrôle. Pire, si l'on en croit les résultats de récentes votations populaires, une majorité de ses citoyennes et citoyens tournent le dos à cette vocation internationale de la Suisse, celle qui a produit sa richesse et son bien-être, pour se réfugier dans les valeurs du passé. ■

**1 300 000**  
personnes  
sont  
employées  
par les  
entreprises  
suisses  
à l'étranger

## Questions de succession

(lc) Fatigués de l'inanité des politiciens, une escouade de chefs d'entreprise se lance à l'assaut de sièges du Conseil national. Voiton des artistes, des intellectuels, en faire autant? Aucunement. Chacun vaque à ses affaires et ne s'adresse à l'Etat que sous l'angle de l'exigence ou de l'invective.

Donc indignations et pétitions, hier à l'occasion de la succession de Charles-Henri Favrod à la tête du Musée de l'Elysée, aujourd'hui de celle de Freddy Buache à la direction de la Cinémathèque suisse. Saisi d'émotion ou mû par des intérêts divers, chacun s'autorise l'expression péremptoire et publique de ses préférences: X conviendrait ou ne conviendrait pas, Y serait «nul» ou l'inverse. Au nom de quoi? En vue de quel projet? De quelle substance est faite l'institution concernée et qu'attend-on d'elle? On ne le découvrira pas dans la presse qui benoîtement tance et ridiculise les artistes agités pour mieux se mêler à un jeu de massacre où nul n'est épargné.

Exclu de cette dispute d'initiés, le citoyen doit donc se contenter d'apprendre que le destin d'institutions d'envergure nationale, vouées à l'information artistique et qui lui appartiennent, se ramène au choix plus ou moins pertinent de telle ou telle personne.

Toute question de fond se trouvant évacuée, l'affaire tourne forcément au rapport de force où chacune des parties – l'Etat qui paie, les artistes qui savent et les milieux qui y trouvent leur intérêt – s'efforce d'affirmer sa légitimité sur ce terrain très vague et si mal nommé qu'est devenu la culture.

Il n'est pas innocent que ce débat médiocre et foncièrement conservateur fasse l'économie d'une réflexion sur la fonction de l'art et des institutions qui le servent dans la société. Avant de faire l'économie de l'art tout court. Entendons-nous: de l'art qui interroge par opposition à celui qui relève de l'industrie du spectacle. Ainsi quel rôle entend-on assigner à la Cinémathèque suisse? Que faut-il y privilégier? Et selon quel dosage? Et avec quels moyens?

Mais cette réflexion avec les choix qu'elle entraîne, il incombe aux professionnels de la restaurer et de l'illustrer. Personne ne la mènera en leur lieu et place. En tout cas pas les autorités capables de se déterminer face à des exigences distinctement énoncées, mais incapables de formuler seules et d'abord une politique dans le domaine.

Il n'est que de s'inspirer de Freddy Buache précisément, lui qui a défendu contre vents et marées l'expression artistique en offrant à la collectivité un outil de connaissance, la Cinémathèque suisse, et qui a fait du cinéma non pas une carrière mais un combat essentiel. ■

NOUVEAU ET ÉDIFIANT

## La femme Kleenex

(vb) La généralisation du star system jusque dans les rubriques économiques aura révélé dans toute sa cruauté l'accession et la chute d'une femme parvenue seule de son espèce au sommet de la hiérarchie d'Alusuisse. *Le Nouveau Quotidien*, dans un article traduit de l'allemand (paru dans *Cash*), titre: «Ejectée du groupe Alusuisse, Dominique Damon avait le tort d'être femme et Française». *L'Hebdo*, paru la même semaine, interprète l'éviction de l'ex-directrice en ces termes: «Elle devait être la première femme à la tête d'une grande multinationale industrielle. Erreur, elle n'a pas l'envergure nécessaire».

Pour *Cash*, ce n'est pas tant «une divergence de points de vue» qu'un fossé culturel qui est à l'origine du «divorce». Isolée tout en haut de l'organigramme, passant pour «inflexible», prenant des décisions perçues comme «insuffisamment fondées», la directrice serait surtout tombée à cause d'un défaut de communication (comment, même avec des nerfs d'acier, être naturelle face à un conseil d'administration masculin et alémanique à 100%). Les raisons avancées se contredisent, dans un même article (quand on veut noyer son chien...). «Même en français elle se perdait dans les détails», dit l'un. «Elle parlait fort peu et prenait fréquemment des

notes sur un petit carnet d'école», remarque un autre, qui ajoute «Elle m'a fait penser à une institutrice rigide». Le stéréotype de l'institutrice castratrice n'est pas loin.

On sait les résistances à l'embauche déjà, profondément enracinées, quand il s'agit de nommer des femmes à des postes-clés. Quand on analyse les caractéristiques du profil-type souhaité, on ne saurait s'étonner. L'auteur d'une thèse récente a trouvé son sujet tout cuit alors qu'il s'occupait de placement de cadres, étonné de voir que les candidatures féminines, pourtant à compétences comparables, étaient balayées par ses clients d'une simple formule («elle n'a pas le profil»).

Cette anecdote illustre le fait que la culture d'entreprise en Suisse est encore un bastion de valeurs masculines et que celles qui s'y frottent tombent sans aucun ménagement dans la trappe qu'on leur tend, en toute bonne foi. Celles qui ne se coulent pas dans le moule peuvent s'attendre à un dévouement cathartique féroce. Aurait-on osé ridiculiser un grand patron en le prenant pour cible d'une obscure histoire de perroquet muet devant une cinquantaine de cadres? C'est ce que l'on a fait subir à la malheureuse impétrante qui s'était risquée dans l'un des sanctuaires de l'industrie helvétique. Un microcosme encore très conservateur, si l'on en croit une étude internationale, où la Suisse figure en queue du classement, devant... le Japon. ■

### REPÈRES

Jean Weidmann, *Discrimination de sexe implicite au recrutement et à la sélection des managers*. Thèse. Université de Lausanne, HEC, 1994.

L'INVITÉ DE DP

# Des fleurs pour Francis Matthey

*Un journal satirique de la fête des vendanges de Neuchâtel a soulevé une question intéressante. Le conseiller d'Etat Francis Matthey paierait un loyer fort modeste, surtout en regard de son salaire de magistrat cantonal et de ses indemnités de parlementaire fédéral. A quand le projet de faire payer chacun en fonction de son revenu?*

**JEAN-PIERRE GHELFI**  
économiste

Le brûlot a été largement repris et commenté. Les milieux immobiliers neuchâtelois ont sauté sur l'occasion pour relancer leur théorie sur la nécessité de pratiquer des «loyers du marché».

A l'évidence, tous les torts sont du côté de Francis Matthey. Il habite un immeuble cossu, propriété de la caisse de pensions de l'Etat. Il en est locataire depuis dix-sept ans. Et depuis sept ans qu'il est conseiller d'Etat, il préside ladite caisse de pensions. Circonstance aggravante, l'un de ses enfants (adulte) occupe l'appartement contigu au sien.

Est-ce à dire, compte tenu de ses fonctions, qu'il aurait dû aller habiter dans un logement dont le loyer soit en rapport avec son traitement, voire devenir propriétaire, pour se mettre à l'abri des critiques qui lui sont aujourd'hui adressées? Question grotesque. En vertu de quels principes un magistrat devrait-il changer de lieu d'habitation et payer un loyer «en rapport» avec son salaire?

## Victime malgré lui

Le reproche adressé à Francis Matthey est en fait plus insidieux. Il consiste à laisser entendre que le bailleur ferait une fleur au preneur, que Francis Matthey, président de la caisse de pensions, accorderait un privilège à Francis Matthey locataire.

En réalité, Francis Matthey est en quelque sorte victime bien malgré lui de la politique de loyers pratiquée de longue date par la caisse de pensions. Cette dernière est un important propriétaire dans toutes les régions du canton. La majorité des locataires sont aussi cotisants à cette caisse.

Comme beaucoup d'institutions de prévoyance professionnelle, non seulement elle n'a pas de visée spéculative en matière immobilière, mais en plus elle choisit délibérément d'obtenir un rendement raisonnable de manière à «peser» sur le marché locatif. Ce à quoi contribuent aussi les aides fédérales, cantonales et communales pour encourager la construction de logements à loyers raisonnables. En l'absence de ces modérateurs, il est vraisemblable que le niveau moyen des loyers, déjà très élevé en Suisse, le serait encore davantage.

Il est bien connu, par ailleurs, qu'on trouve à La Chaux-de-Fonds un nombre relativement important d'appartements, confortables ou non, dont le loyer ferait pâlir de jalousie les locataires des grands centres urbains du plateau. Les Montagnons ont bien droit à quelques avantages!

Pour des raisons exactement inverses, les mi-

lieux immobiliers en pâtissent aussi. Dans un communiqué, qui prend prétexte de cette «affaire» (mais bien sûr «sans polémique et surtout sans regard politique»!), ils s'indignent des pratiques de la caisse de pensions. Ils disent non à des rentes de situation, non à des loyers de complaisance (qui oserait voir là trace de polémique?), non à des rendements insuffisants, oui surtout au capital immobilier qui doit rester une valeur refuge, une vraie valeur de pierre, dont le rendement est la composante essentielle, assurée par un état locatif régulièrement ajusté.

## Vertu de la caisse de pensions

Quelle profession de foi, et quelle belle leçon d'économie! L'immobilier doit être à la fois une valeur refuge (donc à l'abri de la dépréciation monétaire) et il doit permettre un rendement «décent» (sans préciser évidemment où se situe et comment se calcule la décence). Le lait, le beurre, la crème en quelque sorte et les loyers du marché seront bien gardés.

Ce qui est en fait insupportable aux milieux immobiliers, c'est que des institutions, qui relèvent pourtant de ce qu'on nomme les assurances sociales, puissent envisager l'immobilier autrement que comme une double source d'enrichissement – sur le capital et sur la rentabilité – autrement dit, que le profit maximum ne soit pas la règle pour elles.

## Démonstration par l'absurde

Reste une dernière question à examiner. Faudrait-il établir un lien entre loyer et revenu? Dans le cas évoqué ici, il est clair que Francis Matthey pourrait payer quelques centaines de francs de plus pour son loyer. Et s'il l'avait fait, cette «affaire» n'en aurait pas été une. Cet aspect personnel soulève toutefois un problème plus général.

On peut certes imaginer un monde où chacun paierait en fonction de son revenu. Mais pourquoi en rester au seul loyer? Il faut généraliser. Pourquoi le prix payé pour sa voiture, ses habits, sa nourriture ne serait-il pas fonction de son gain? Ainsi, les prix deviendraient variables et compenseraient les différences de revenus. Nous pourrions vivre en parfaite équité. Mais ce serait un système impraticable. Les prix de vente des produits ne peuvent dépendre en effet que des coûts de production. Et non des revenus des acheteurs.

Il n'y a aucune raison qu'il en aille différemment pour les loyers. Même pour celui de Francis Matthey. ■

HOMMAGE

# Il posait des jalons

17 août 1995, une «der» surprenante pour certains lecteurs actuels de DP: hommage à Ernest Mandel. Moins déconcertante pour celles et ceux qui connaissent l'auteur.

## NOTES

1. Jean-Christophe Bailly, *La comparaison*, Paris, Bourgois, 1992, p.39.
2. Léon Trotsky, *Stalin*, Hollis and Carter, London, 1947, p.421 (écrit en 1939-1940).
3. Julien Benda, *La Trahison des clercs*, p.178.
4. Voir *Sunday Times*, 28 mai 1995 et Perry Anderson-Patrick Camiller, *Mapping The West European Left*, Verso, Londres, 1994.
5. «The Economics of Neo-capitalism», in *Socialist Register*, edited by Ralph Miliband & John Saville, p. 63.
6. *Long Waves of Capitalist Development*, Cambridge University Press, 1979; seconde édition amplement complétée: Verso Press, 1995.
7. Marx, *Contribution à la critique de la philosophie du droit de Hegel*, Paris, Aubier-Montaigne, 1971, p.81.
8. Ernst Bloch, *Le Principe Espérance*, T.III, Gallimard, 1991, p.551.

André Gavillet était présent dans la salle des Vignerons, comble, lors d'une des premières conférences d'Ernest Mandel à Lausanne. Mandel y traitait, déjà, du déclin économique relatif des Etats-Unis et de la réponse socialiste européenne, possible, au «défi américain». Titre d'un de ses ouvrages fraîchement paru (Maspero, 1969), en réponse au *best-seller* – évidé et faisant ainsi autorité – de J.J. Servan-Schreiber.

Début des années 60, à la rédaction du *Peuple valaisan* arrivait *La Gauche*, hebdomadaire éperonnant la social-démocratie belge. Mandel l'animait. A l'instar d'A. Gavillet, je découvris les idées de Mandel dans cette publication. Dès 1965, je me liai à lui. Dès 1973, travaillai avec lui. Le papier d'A.G. m'a touché.

«S'il faut être juste pour autrui, il faut être vrai pour soi; c'est un hommage que l'honnête homme doit rendre à sa propre dignité», note Rousseau dans les *Rêveries*. L'hommage à Mandel exige de souligner l'intrication entre ses analyses socio-économiques et sa démarcation face au stalinisme et à la social-démocratie. André Gavillet a omis ce dernier élément.

## L'hypothèse du partage

Mandel dénonça les dictatures bureaucratiques à l'Est. Il s'engagea aux côtés de ceux qui, en juin 1953 à Berlin-Est ou en 1956 en Pologne et Hongrie, se battaient contre ces régimes odieux et cherchaient, pragmatiquement, une «troisième voie».

L'implosion du despotisme bureaucratique, en 1989, fut pour lui le dénouement non d'une révolution, mais d'une contre-révolution, s'étirant depuis le début des années vingt. Elle ne pouvait qu'engendrer la restauration actuelle qui vise toutes les forces se référant au socialisme. «Mais pas plus que la Restauration qui a suivi la Révolution française n'a pu effacer de la mémoire l'hypothèse du citoyen et l'assemblée du peuple, la restauration présente ne saura évincer, quel qu'en soit son désir, l'hypothèse du partage que le communisme réel a trahi»<sup>1</sup>. Mandel épousait cette vision.

Voilà pourquoi, il n'a cessé d'explorer causes et contenus d'une forme historiquement inédite de pouvoir. «L'Etat c'est moi! est une formule presque libérale en comparaison avec les réalités du régime totalitaire de Staline... A la différence du roi Soleil, Staline peut dire à bon droit: la société, c'est moi»<sup>2</sup> L'auteur? Trotsky.

Selon cette filiation, dans *Power and Money. A Marxist Theory of Bureaucracy* (1992), Mandel décortique la force des mécanismes multiples conduisant à l'instauration de divers pouvoirs bureaucratiques.

L'usurpation de la puissance, la substitution de l'appareil aux salarié/es, n'affleurent-elles

pas dans les grands partis et syndicats à la charnière du 20<sup>e</sup> siècle? Rosa Luxembourg en avait saisi le danger, son potentiel de vénalité camouflé sous le vernis de la Realpolitik et du mépris pour les «grandes idées». «Les clercs ont attisé par leurs doctrines le réalisme des laïcs bien autrement qu'en exaltant le particulier et flétrissant l'universel; ils ont inscrit au sommet des valeurs morales (...) la possession des avantages concrets»<sup>3</sup>.

Sous cet angle, pas étonnante la vague d'affaires compromettant les «sommets» de la social-démocratie européenne. Elle révèle leur cooptation subordonnée – matérielle et idéelle – par les dominants. Alors, la «gauche» ne peut plus penser les alternatives. Au mieux, elle rectifie – selon la formule du Labour de Tony Blair – les «excès» de la droite. Le mot de rectification est d'ailleurs un hommage, involontaire, à cette «droite» qui ordonnance le système. Le vice rendant hommage à la vertu, Mme Thatcher salue Blair qui n'a «plus rien à voir avec le socialisme»<sup>4</sup>.

## Des analyses visionnaires

Mandel, dès 1964 – isolé –, avait prédit «que les pays du Marché commun connaîtront des récessions et que l'onde-longue de croissance soutenue arrivera probablement à son terme durant cette fin des années 60»<sup>5</sup>. Cette analyse, confirmée, il la compléta avec une version augmentée (1995) de l'ouvrage issu des *Marshall Lectures*, données en 1978<sup>6</sup>. Il y détaille les raisons d'une «non-sortie douce» de cette crise longue. En perspective: des convulsions sociétales; elles filtrent dans les rapports du BIT, du PNUD, de l'UNICEF...

Face à ce capitalisme, normalement existant, Mandel jugeait que «l'impératif catégorique enjoignait de renverser toutes les conditions dans lesquelles l'homme est un être humilié, asservi, délaissé, méprisable»<sup>7</sup>.

De là, on entre dans le champ du politique et de la praxis. Car changer d'heure oblige aussi à faire tourner l'aiguille des minutes. Encore faut-il comprendre que «le réel, étant celui de la tendance (avec ses possibles et ses bifurcations), il ne peut être abordé que par une oscillation constante entre deux pôles (lucidité et espérance) unis dans une perspective instruite»<sup>8</sup>. Le débat créatif peut alors s'initier; l'agenda de recherches, urgentes, se remplir. ■

Charles-André Udry

Charles-André Udry, animateur de l'ancienne Ligue marxiste révolutionnaire (LMR) et rédacteur de *La Brèche*, a bien connu Ernest Mandel, dont il fut le proche collaborateur. C'est son regard sur le penseur néo-marxiste que nous reproduisons ici.

COURRIER

## Politique migratoire

*Un lecteur poursuit le débat sur la politique migratoire suisse (DP N° 1223, 31 août 1995). L'article de DP était centré sur la signification politique du rapport Arbenz (réaliste et ouvert). J.P. Tabin, lui, y voit une logique sécuritaire.*

(...) D'abord, quoique devant «fournir les bases d'une discussion à grande échelle» (p.2) (...), le rapport «n'a pas de prétention scientifique; c'est un rapport d'expert fondé sur des connaissances administratives et des expériences personnelles» (p.3). En d'autres termes, c'est à de la sociologie politique de café du commerce que nous invite Peter Arbenz.

Le problème, selon notre expert radical, c'est que les migrations continuent, qu'elles «présentent toujours les mêmes schémas de comportement» (!) (p.12), et que les migrants coûtent cher. «Les Etats d'accueil dépensent aujourd'hui plus de 10 milliards de dollars par an pour financer leur politique d'asile» (p.12) (...). Le groupe de référence est choisi de manière suffisamment large et peu définie («les Etats d'accueil»; «l'Europe occidentale») pour que l'addition des chiffres fasse frémir.

Et, selon le rapport (à propos, qui a coûté combien?), la situation risque de devenir encore plus difficile. Situation dramatique au niveau de l'emploi dans les pays orientaux de la Méditerranée; afflux massif de musulmans parmi lesquels «il n'y aura sans doute pas que des éléments modérés (...); poursuite du combat entre organisations extrémistes en dehors de leur pays (...); crime international organisé (...)» Un discours sécuritaire classique.

Heureusement, l'officier Arbenz a, dans sa sacoche, différentes «stratégies fondamentales» afin «de maintenir la prospérité et le bien-être à leur niveau actuel» (p. 74). Il propose, en vrac et en une page de rapport (!), de diminuer la main-d'œuvre et d'accroître la production, et/ou de prolonger la durée de la vie active (en allongeant l'horaire de travail quotidien et en différant l'âge de la retraite des hommes et des femmes), et/ou d'affecter obligatoirement des chômeurs et des personnes (...) à des programmes d'occupation d'utilité publique. Ces derniers pourraient également être imposés plus souvent à des gens qui, en raison du phénomène de l'immigration incontrôlable (...) séjournent de facto en Suisse (...) Le principe de l'assistance sociale en échange du travail fourni devrait s'appliquer à toutes les personnes de cette catégorie», et/ou «de contrôler l'immigration sur les plans qualitatif et quantitatif selon la demande du marché du travail.»(...)

Sur la base de ces «stratégies», Peter Arbenz, à la fin de son rapport, décrit différents modèles (que son bon sens, je suppose, lui indique) pour proposer que la Suisse se dote d'une politique migratoire basée sur les demandes du marché du travail et sur une politique restrictive (et dissuasive) en matière d'asile. Si la

Suisse ne lutte pas contre l'«immigration excessive» (on relève la précision des chiffres), elle devra «résoudre à l'intérieur de ses frontières une partie des problèmes sociaux du monde» (p. 87). Ce serait tout de même scandaleux...

«A l'opposé de la langue de bois fédérale», écrit Valérie Bory, le rapport Arbenz baigne dans le simplisme. Ce n'est pas avec ce genre d'instrument qu'on pourra faire avancer la réflexion en matière de politique de migration. ■

Jean-Pierre Tabin  
professeur à l'EESP, Lausanne

VOTATIONS À BERNE

## Quotas au panier

(vb) La Ville de Berne aurait pu être la première ville d'Europe à réserver 40% des sièges du législatif communal aux femmes. Les électeurs n'en ont pas voulu, repoussant à 68% la proposition de la socialiste Barbara Geiser. Le quartier ouvrier de Bümplitz a rejeté le plus fortement le projet, de même que le quartier bourgeois de Kirchenfeld. Deux extrêmes se sont rejoints.

Notons la faible participation: 25,5%, qui relativise évidemment le vote. Les divergences entre électrices ont joué également en la défaveur des quotas, mais aussi le fait qu'ils sont déjà atteints, à Berne: à l'exécutif de la Ville, puisque quatre femmes sur sept municipaux dirigent les départements des finances, des travaux publics, des écoles, des œuvres sociales, mais également au Conseil communal. Lors des dernières élections, 42% de femmes y avaient été élues, grâce à un lobby féminin efficace. A quoi bon cristalliser dans les textes une ascension féminine qui d'ores et déjà fait peut-être peur à certains, s'est-on sans doute dit? Les opposants n'auront pas manqué de relever que sur les 42% de femmes élues lors des dernières élections, le conseil communal n'en compte plus que 33%, à la suite de défections. Un phénomène pourtant propre à la démocratie locale; on constate en effet que le taux de rotation dans les législatifs communaux va croissant. Quoi qu'il en soit, ces résultats laissent mal augurer de l'initiative fédérale des quotas, dite du 3 mars. ■

## EN BREF

La localité hors de Suisse la mieux représentée aux élections nationales pourrait être Vlodrop, aux Pays Bas, car nous avons déjà repéré un candidat dans le canton de Vaud et un dans le canton de Berne qui y sont domiciliés. Les deux candidats sont portés sur la liste du Parti de la loi naturelle.

### IMPRESSUM

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédactrice:

Valérie Bory (vb)

Ont également collaboré à ce numéro:

Lorette Coen (lc)

André Gavillet (ag)

Jérôme Meizoz

Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: Jean-Pierre Ghelfi,

Charles-André Udry,

Composition et maquette:

Valérie Bory,

Françoise Gavillet

Secrétariat: Murielle Gay-

Crosier Marciano

Administrateur-délégué:

Luc Thévenoz

Impression:

Imprimerie des Arts et

Métiers SA, Renens

Abonnement annuel:

80 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1

case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone:

021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

CCP: 10-15527-9

# Le roman familial de Corinna Bille

## RÉFÉRENCES

S.C. Bille, Edmond et Catherine Bille, *Correspondance 1923-1958*, Lutry, Ed. Plaisir de Lire, 1995.

S. C. Bille, *Douleurs paysannes*, réédition avec une préface de Maurice Zermatten, Paris, La Différence, 1995.

S. C. Bille, *La Rus, Russie! Poèmes et petites histoires*, Lausanne, Ed. Empreintes, 1995.

Après *Le Vrai conte de ma vie* (1992), voici la correspondance familiale de Corinna Bille entre 1923 et 1958.

On peut s'interroger sur la publication de documents privés. On peut craindre le fétichisme du nom, redouter les motivations voyeuristes, se lasser de ces riens dont est fait chaque jour. Cela d'autant plus que la reconstitution d'une «vie» fait souvent appel à une construction épique saturée de projections rétrospectives, de blancs, de trous, d'idéalisations, de détails à décoder qui ajoutent à la banalité du quotidien le sel de l'héroïsme, au prix souvent d'une formidable escroquerie biographique. Ces écueils sont ici élégamment contournés.

## Le modèle de «la vie d'artiste»

Comment la jeune Stéphanie Bille, dite Fifon, se raconte-t-elle donc à ses parents? A l'opposé de ses fictions où les pulsions fondamentales et le tragique trouvent à s'exprimer grâce à des transpositions, elle donne dans ses lettres une image très conventionnelle de ses journées, dissimulant parfois de réelles difficultés.

A son père elle confie surtout les questions artistiques, à sa mère les soucis de la vie quotidienne, les nouvelles du jour. Ces parents omniprésents sont ainsi les dédicataires de ses premiers livres. De son père peintre et écrivain, Corinna Bille adopte le modèle de *la vie d'artiste*. Le versant maternel, de son côté, donne un lieu magnétique à son imaginaire: le Valais. Edmond Bille encourage sa vocation, la conseille, lui recommande des journalistes de renom. Après plusieurs maternités il pousse sa fille à se consacrer plus encore à l'écriture: «Laisse le moule à gosses dormir en paix, et occupe-toi de celui qui moule les romans. Tu as tout pour en faire d'excellents.» (15 janvier 1952).

Toutes les étapes de la formation littéraire de Corinna Bille prennent ainsi du relief: le décisif séjour zurichois de 1930-1931 (les cours du Poly, les lectures – Cendrars, Apollinaire, Cocteau, Gide –, le cinéma, les galeries), le séjour parisien de 1934-1936 où elle suit la production théâtrale, lit Giono, Ramuz, Dostoïevski, Max Jacob. Puis la lecture enthousiaste de Lautréamont et des surréalistes (Breton surtout). Un compromis s'installe donc assez tôt entre la thématique «régionaliste» qu'elle frôle à ses débuts et son attrait pour le fantastique, l'énigmatique, les sillons obscurs de l'inconscient.

La trajectoire éditoriale qu'envisageait Corinna Bille était ainsi très différente de celle de Maurice Chappaz. Dès le début, c'est

les éditeurs parisiens qui l'intéressent, Paris où les textes dits «régionalistes» sont alors en vogue: en mars 1935, avant même d'avoir rien publié, elle prévoit d'envoyer les «contes-nouvelles» qu'elle prépare à la N.R.F. et aux *Nouvelles Littéraires*. De même ensuite pour le futur *Douleurs paysannes* (aujourd'hui réédité): «Une fois l'ensemble terminé, j'essayerai Grasset ou la N.R.F. Ça ne me dit rien du tout d'être éditée en Suisse.» (8 février 1938).

## Éditée chez Gallimard

En mai 1957, elle envoie encore *Oeil-de-Mer* à la N.R.F. et chez Grasset. Jean Paulhan refuse diplomatiquement. Julliard et Flammarion également. Elle cache cependant sa démarche à Chappaz: «N'en parle à personne, c'est un secret. (...) C'est un peu une farce que je joue à Maurice. Pour deux raisons. D'abord, il ne veut pas entendre parler de Paris, et ensuite il se vante toujours de me trouver des éditeurs. Si le tour réussit, tant mieux, sinon je n'aurais plus qu'à essayer en Suisse.» (9 mai 1957). La Bourse Goncourt de la nouvelle la récompensera de ses efforts en...1975 et Gallimard éditera ses derniers livres.

Gabrielle Moix qui s'est chargée de choisir, ordonner et annoter ces 325 lettres a réalisé un travail de grande qualité, complété par une judicieuse préface. Ce livre, si on veut bien porter son regard au-delà de l'individu «S.C. Bille», fournira un précieux matériau à une véritable histoire collective des écrivains de Suisse romande entre 1939 et 1960 (la revue *Lettres*, le groupe *Rencontre*, etc...). ■ Jérôme Meizoz

## RÉFORME

### Orthographe allemande

La première réforme de l'orthographe allemande depuis 1901 a fait l'objet d'un accord international dont l'entrée en vigueur est prévue pour le début de l'année prochaine. L'allemand continuera à être la seule langue au monde avec autant de majuscules. Des tolérances ont été admises pour la Suisse. On trouvera donc encore en Suisse les mots «Restaurant» et «Sauce», par exemple, alors que les Allemands écriront «Restorant» et «Sosse». Une période de transition est prévue pour adapter, en particulier, les livres scolaires. La réforme doit être terminée en 2001.